

Session 2021

**BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
SECTEUR PRODUCTION**

Épreuve d'ÉCONOMIE-GESTION

Durée : 2 heures

Coefficient : 1

Les réponses sont à noter sur votre copie.

L'utilisation de la calculatrice n'est pas autorisée.

Ce sujet comporte 13 pages numérotées de 1/13 à 13/13.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2021	2106-ECOGEST 1	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 H	Coefficient : 1	Page 1/13

Sujet

Composition du sujet :

Parties	Intitulés	Pages
1	Série de questions	3 à 4
2	<p style="text-align: center;">Trois sujets au choix</p> <p>Sujet A : Pourquoi les entreprises relocalisent-elles leur production ?</p> <p>Sujet B : Comment la robotisation transforme-t-elle les emplois ?</p> <p>Sujet C : Pourquoi pourriez-vous privilégier le travail intérimaire pour votre avenir professionnel ?</p>	5 à 6
Dossier documentaire	7 annexes	7 à 13

PARTIE 1 : Série de questions à partir d'un dossier documentaire

En vous appuyant sur vos **connaissances** ainsi que sur les **annexes fournies**, répondre aux questions suivantes sur votre copie.

Graph-Impressions est une entreprise spécialisée dans la conception d'articles publicitaires.

En raison de la crise économique et sanitaire liée au Coronavirus, l'employeur fait part à l'ensemble du personnel des différentes mesures qu'il va devoir mettre en place. Il leur annonce l'éventualité du recours au chômage partiel.

Paul, âgé de 24 ans, employé en CDI depuis 4 ans, en tant que technicien perçoit un salaire net mensuel de 1 400,00 €.

Il s'interroge sur les conséquences de la crise sur son emploi et sur ses revenus.

Prendre connaissance de l'annexe 1.

1. Préciser si le contrat de Paul lui permet de bénéficier du chômage partiel. Justifiez votre réponse.
2. Expliquer la différence entre un CDD et un CDI.
3. Déterminer le calcul à réaliser pour connaître le montant des indemnités que percevrait Paul s'il était au chômage partiel.
4. Expliquer la différence entre le salaire brut et le salaire net.

En raison du contexte difficile, Paul se renseigne sur les différentes possibilités qui s'offrent à lui afin d'évoluer professionnellement.

Prendre connaissance de l'annexe 2.

5. Citer deux évolutions de carrière possibles.
6. Expliquer par quel moyen Paul pourra se reconvertir ?

Après avoir réfléchi aux différentes possibilités, Paul décide de quitter l'entreprise et envisage une rupture conventionnelle.

7. Expliquer la notion de « rupture conventionnelle ».
8. Indiquer une autre possibilité pour Paul de mettre fin à son contrat de travail.

Paul a quitté l'entreprise Grap-Impressions.

9. Lister les différents organismes ou sites utiles dans sa démarche de recherche d'emploi.
10. Citer les démarches que Paul peut effectuer pour rechercher un nouvel emploi.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2021	2106-ECOGEST 1	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 H	Coefficient : 1	Page 3/13

Après plusieurs recherches, Paul envisage de créer seul, une entreprise de flochage (pose de publicités adhésives sur des véhicules) pour les entreprises locales. Il a réalisé une étude de marché et a estimé son chiffre d'affaires aux environs de 35 000 euros/an. Il s'interroge néanmoins sur le statut juridique à privilégier dans ce cas.

Prendre connaissance de l'annexe 3.

11. Relever les différents statuts possibles dans le cadre d'une création d'entreprise seul.

Paul choisit le statut d'Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (EIRL).

12. Indiquer pourquoi Paul a opté pour ce statut.

Paul a besoin d'un véhicule pour démarrer sa nouvelle activité. Il cherche des moyens pour financer cet achat.

13. Citer deux partenaires susceptibles de l'aider à financer cet achat.

Paul se rend chez un concessionnaire automobile. Celui-ci lui a fourni un devis. Le devis convient à Paul qui décide d'acheter le véhicule proposé.

14. Nommer le document que le concessionnaire devra remettre à Paul pour prouver l'achat du véhicule.
15. Citer deux moyens de paiement que Paul pourra utiliser pour payer le véhicule.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2021	2106-ECOGEST 1	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 H	Coefficient : 1	Page 4/13

PARTIE 2 : Sujet au choix du candidat ou de la candidate

Indiquer sur votre copie le sujet que vous avez choisi (A, B ou C).

Dans un développement structuré, vous traiterez le sujet choisi à partir de vos connaissances et en vous référant à la spécialité du baccalauréat professionnel que vous présentez.

SUJET A : Pourquoi les entreprises relocalisent-elles leur production ?

Prendre connaissance des annexes 4, 5 et 6.

Vous venez d'apprendre qu'une entreprise, en lien avec votre formation professionnelle, va relocaliser son activité dans votre région et souhaite travailler en circuit-court. Vous y êtes sensible, et aimeriez intégrer cette entreprise.

Vous expliquerez dans un développement structuré les avantages d'une relocalisation pour l'employeur, le salarié et les partenaires concernés.

En introduction, vous expliquerez ce que signifie relocaliser sa production.

Dans un premier temps, vous développerez les avantages de la relocalisation pour l'employeur.

Dans un deuxième temps, vous exposerez les avantages de la relocalisation pour le territoire (population, collectivités locales) ainsi que pour les partenaires de l'entreprise (fournisseurs, organismes financiers, l'État, ...)

En conclusion, vous indiquerez ce que vous pensez de produire et consommer « Made in France ».

SUJET B : Comment la robotisation transforme-t-elle les emplois ?

Prendre connaissance de l'annexe 7.

Vous êtes actuellement salarié(e) dans une organisation du secteur d'activité de votre baccalauréat professionnel. Vous venez d'apprendre que votre organisation va s'équiper de robots.

Vous expliquerez dans un développement structuré les enjeux de la robotique tant pour l'organisation que pour vous.

En introduction, vous présenterez votre secteur professionnel, votre spécialité ainsi que les types d'organisations dans lesquelles vous pourriez travailler.

Dans un premier temps, vous développerez les enjeux pour une organisation d'avoir recours à la robotique.

Dans un deuxième temps, en tant que salarié vous exposerez les avantages de la robotique sur votre poste de travail.

En conclusion, vous indiquerez, comment la robotique peut-elle être une opportunité ou une menace pour votre emploi.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2021	2106-ECOGEST 1	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 H	Coefficient : 1	Page 5/13

SUJET C : Pourquoi pourriez-vous privilégier le travail intérimaire pour votre avenir professionnel ?

Prendre connaissance des annexes 8 et 9.

Vous venez d'obtenir votre baccalauréat professionnel. Vous souhaitez entrer dans la vie active et vous aller chercher un emploi. Plusieurs possibilités de contrats s'offrent à vous : un contrat à durée indéterminée (CDI), un contrat à durée déterminée (CDD) ou un contrat de travail temporaire (CTT). Dans un contexte économique difficile, l'intérim peut-elle constituer selon vous une solution pour votre insertion professionnelle ?

Vous expliquerez dans un développement structuré les avantages et inconvénients de choisir un emploi en tant qu'intérimaire du point de vue du salarié et du point de vue de l'organisation.

En introduction, vous présenterez votre secteur professionnel, votre spécialité ainsi que les types d'organisations dans lesquelles vous pourriez travailler.

Dans le développement, vous pourrez :

- dans un premier temps, présenter les avantages et inconvénients du contrat de travail en intérim pour le salarié.
- dans un deuxième temps, exposer les avantages et inconvénients du contrat de travail en intérim pour l'organisation.

En conclusion, vous indiquerez quel type de contrat de travail (CDI – CDD – CTT) vous allez privilégier pour votre insertion professionnelle et pourquoi.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2021	2106-ECOGEST 1	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 H	Coefficient : 1	Page 6/13

ANNEXE 1 : Coronavirus et activité partielle (uniquement pour la PARTIE 1)

Dans quels cas l'entreprise peut-elle recourir à l'activité partielle ?

L'entreprise est visée par un arrêté de fermeture



Baisse d'activité ou difficultés d'approvisionnement



Impossibilité de mettre en place des mesures de prévention pour protéger les salariés



Tous les salariés peuvent-ils en bénéficier ?



- Salariés en CDI, CDD
- CDI intérimaires
- Salariés en forfait jours ou heures
- VRP
- Employés à domicile
- Assistantes maternelles
- Salariés d'une entreprise étrangère travaillant en France...

Quel est le montant de l'indemnité ?

70%
du salaire brut
soit
84%
du salaire net

Le salaire brut pris en compte est celui qui sert d'assiette de calcul pour l'indemnité de congés payés

Si le salarié perçoit **une rémunération mensuelle inférieure au SMIC**

Il reçoit une **allocation supplémentaire** lui permettant de percevoir **l'équivalent du SMIC**

Que doit verser l'employeur ?

Si l'activité partielle n'est pas à temps plein



Il doit rémunérer à 100% les heures travaillées

Il verse la rémunération (heures chômées + heures travaillées)



À la date normale de paie

Il peut aussi décider de majorer l'indemnisation



Par exemple: indemniser à hauteur de 100% du salaire habituel

Source : www.droits.nvo.fr
- Avril 2020.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2021	2106-ECOGEST 1	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 H	Coefficient : 1	Page 7/13

ANNEXE 2 - Les évolutions professionnelles (uniquement pour la PARTIE 1)

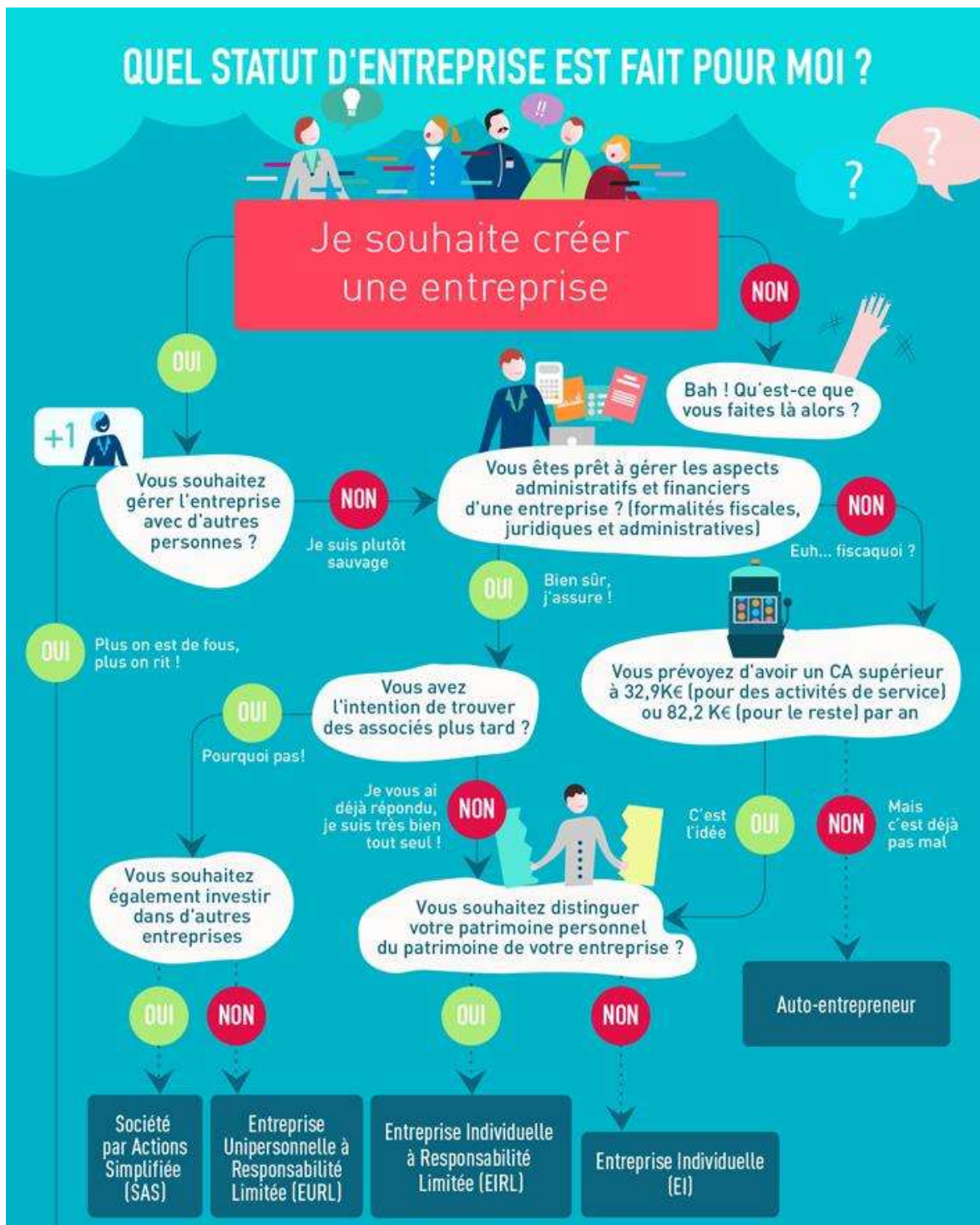
Le conseil en évolution professionnelle (CÉP) constitue pour chaque actif une opportunité de faire le point sur sa situation professionnelle et, le cas échéant, d'élaborer, de formaliser et de mettre en œuvre une stratégie visant l'évolution professionnelle, l'insertion, le développement des compétences par la formation, la certification professionnelle, la mobilité interne ou externe (mutation), la reconversion, la transition professionnelle, la reprise ou création d'activité, la promotion, etc.

Il contribue, tout au long de la vie active de la personne, à améliorer sa capacité à faire ses propres choix professionnels et à évoluer, notamment par l'accroissement de ses aptitudes (adaptation), le développement de ses compétences (formation) et l'accès à de nouvelles qualifications professionnelles.

Source : www.travail-emploi.gouv.fr/
Document modifié par l'auteur.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2021	2106-ECOGEST 1	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 H	Coefficient : 1	Page 8/13

ANNEXE 3 - Les différents statuts juridiques (uniquement pour la PARTIE 1)



Source : www.CCI PARIS ÎLE -DE-FRANCE
 Document modifié par l'auteur
 Consulté le 13/10/2020.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2021	2106-ECOGEST 1	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 H	Coefficient : 1	Page 9/13

ANNEXE 4 - Pourquoi les entreprises délocalisent ou relocalisent ? (uniquement pour le sujet A)

En visite le 28 août dans les ateliers du laboratoire pharmaceutique Sequens, à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine), le président de la République a vanté les mérites de la relocalisation, notamment sur l'emploi et le « retour à la souveraineté industrielle ». Un milliard d'euros sur les 100 milliards du plan de relance de l'économie soutiendront les entreprises voulant relocaliser, avait annoncé quelques jours plus tôt le ministre de l'Économie. [...]

Une entreprise qui « relocalise » fait revenir dans son pays d'origine tout ou une partie de sa production. Elle veut exploiter ou relancer un savoir-faire, améliorer la qualité de ses produits (main-d'œuvre plus qualifiée, matières premières plus nobles...), endosser sa responsabilité sociale (emploi) et écologique, ou encore attirer les consommateurs attachés au « Fabriqué en France ».

Source : Pour l'Eco n°530 Semaine du 4 au 10 septembre 2020
Document modifié par l'auteur.

ANNEXE 5 - Je relocalise mon entreprise (uniquement pour le sujet A)

Le responsable de l'entreprise SILUBEL prend une grande décision : il rapatrie en Normandie son usine chinoise de fabrication d'éclairages LED. Il explique : « on a eu beaucoup de problèmes, par exemple la directrice de l'usine qui part avec les fiches techniques de nos produits et se fait embaucher 500 mètres plus loin chez un concurrent, les employés qui copient nos brevets pour les revendre, le chantage des fournisseurs pour toucher des rétro-commissions. Et puis les économies en coût de main-d'œuvre étaient annulées par les frais de transport. »

Le travail étant plus cher en France, tous les emplois n'ont pas été relocalisés (seulement 60 sur 120), « mais ils fabriquent 2,5 fois plus de produits que les ouvriers chinois ». Car dans l'usine normande, robots et machines épaulent les humains. Pour rester compétitive, l'entreprise a également réorienté ses produits vers le haut de gamme. [...]

Source : Pour l'ECO N°20 Mai 2020
Document modifié par l'auteur.

ANNEXE 6 - Les mots clés de la relocalisation (uniquement pour le sujet A)



Source : Document de l'auteur.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2021	2106-ECOGEST 1	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 H	Coefficient : 1	Page 10/13

ANNEXE 7 - Les emplois de service peu menacés par les robots (uniquement pour le sujet B)

Transformation digitale : Si la robotisation concerne les industries électroniques et automobile, les emplois de service sont eux aussi impactés par l'automatisation des tâches. Un phénomène qui devrait s'intensifier dans les années à venir, mais avec peu de risques pour l'emploi.

Un rapport sénatorial s'est penché sur les transformations des métiers et des compétences engendrées par la révolution technologique dans ce secteur. Le rapport d'information « Demain les robots : vers une transformation des emplois de services », présentait en novembre dernier par les sénateurs Marie Mercier et René-Paul Savary de la délégation à la prospective du Sénat, a fait l'objet, ce jeudi 9 janvier, d'un débat de séance.

Les machines intelligentes gagnent du terrain dans l'agriculture, les domaines de la logistique, des transports, de la sécurité et de la défense, ou encore de la santé et du tourisme. La robotisation est déjà à l'œuvre notamment dans les commerces et les services, où des robots répondent à des questions clients et assurent certaines tâches commerciales simples.

Alors que les emplois de services représentent un peu plus de 75 % de l'emploi en France, seuls 10 à 15 % des emplois seraient susceptibles d'une automatisation totale, évoque le rapport. Aussi, la crainte d'un chômage de masse s'avère « infondée », souligne la sénatrice Marie Mercier, dans l'hémicycle.

En revanche, « de très nombreux emplois vont être transformés par l'automatisation », assure la rapporteure. Et en particulier les emplois dits « intermédiaires ». Le rapport avance un risque de « polarisation »¹ du marché du travail, au profit de l'emploi « très qualifié » et « non qualifié ».

[...]

Accélération des formations

Anticiper la transformation numérique, c'est aussi et surtout miser sur les formations, qui, selon le rapport sénatorial, sont le « maillon stratégique d'une transition vers une économie de services faisant collaborer efficacement des hommes et des machines. »

Une pénurie de compétences spécialisées dans la robotique, l'intelligence artificielle et dans les nouveaux métiers de la donnée se fait notamment sentir. « Aujourd'hui, 3 à 5 % des emplois sont consacrés au numérique, demain c'est 80 000 emplois qui risquent de manquer », cite en exemple le sénateur René-Paul Savary.

C'est d'ailleurs sur ce point essentiel que le gouvernement souhaite agir. Selon Marc Fesneau, ministre chargé des relations avec le Parlement, 756 000 postes sont à pourvoir par des experts du numérique en 2020 sur le territoire européen, dont 212 000 rien qu'en France.

Un retard français dont le gouvernement a bien conscience. En outre, la bataille de l'IA² va se jouer au niveau européen, estime le ministre, pointant du doigt l'avancée majeure de la Chine et des États-Unis en la matière, qui investissent chacun près de 40 milliards d'euros par an.

¹ « polarisation » : concentration des emplois en plusieurs types

² IA : Intelligence Artificielle

Source : www.ZDNet

Date 09/01/2020

Document modifié par l'auteur.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2021	2106-ECOGEST 1	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 H	Coefficient : 1	Page 11/13

ANNEXE 8 – Le travail temporaire (uniquement pour le sujet C)

Le travail en intérim comporte des avantages et des inconvénients à la fois pour le salarié et pour l'employeur. Du côté des entreprises, ce type de contrat permet d'embaucher face à une nécessité ponctuelle de renfort (salarié en congé maladie, accroissement d'activité etc).

Pour les salariés, le travail temporaire est un excellent vecteur d'acquisition d'expérience, de professionnalisation. Il permet en effet d'accélérer certains leviers d'insertion professionnelle.

C'est pourquoi les intérimaires sont très recherchés par les entreprises de certains secteurs d'activité, notamment le bâtiment, la santé ou les services. Au total, un intérimaire sur quatre se voit proposer un contrat à durée indéterminée (CDI) à l'issue de sa mission de travail temporaire.

Des contrats temporaires

Également appelé « travail temporaire », l'intérim est par définition précaire : les contrats sont de durée variable d'une entreprise à l'autre, et aucune certitude n'existe quant à la possibilité d'enchaîner rapidement deux missions. Elle se rapproche en cela du CDD. L'incertitude fait donc partie intégrante de la carrière de l'intérimaire, qui peut être confronté à une irrégularité de revenus (notamment dans les professions saisonnières).

Des acquis toujours remis en question

Le travailleur intérimaire se distingue par une qualité principale : l'adaptabilité. En effet, il lui faut constamment remettre en question ses savoirs et savoir-faire, ses process. [...] Par conséquent, le travail intérimaire n'est guère recommandé aux candidats attachés à une certaine routine professionnelle ou aux relations interpersonnelles.

Un statut peu valorisé

Le travail intérimaire est parfait pour développer des compétences de terrain, rester actif en période de chômage ou amorcer une réorientation professionnelle. Il est en revanche peu conseillé aux candidats désireux de « faire carrière » et acquérir des responsabilités. [...] Les tâches confiées à l'intérimaire sont parfois peu valorisantes et rarement stratégiques.

D'après www.jobijoba.com - 18 mai 2020 modifié par l'auteur.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2021	2106-ECOGEST 1	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 H	Coefficient : 1	Page 12/13

ANNEXE 9 - Pourquoi Mazama, cariste, préfère rester intérimaire ? (uniquement pour le sujet C)

« À l'origine, je suis éducateur sportif. Mais il est difficile d'y travailler à temps complet », déplore Mazama Adewi. À 38 ans, le Rennais d'origine togolaise ne regrette pas d'avoir, un jour, accepté une mission d'agent de quai dans une entreprise de logistique. « Cela fait dix ans que je fais de l'intérim et franchement, j'aime ça », explique Mazama.

Devenu cariste, il se félicite « d'enchaîner les missions en prenant très peu de vacances, voire pas du tout certaines années ». Même s'il peut être affecté longtemps dans la même entreprise, il préfère « que ce soit uniquement par missions d'une semaine. J'aime garder ma liberté ». Celle « de quitter un travail lassant, mal payé ou même celle de changer d'agence d'intérim, pour accéder à d'autres employeurs ».

Gagner en compétences

Le bonus que représentent les primes de fin de mission et de congés payés, ainsi que, dans le cas de Mazama, de travail de nuit, « font la différence avec les CDI qu'on m'a proposés et que j'ai tous refusés ».

Au fil des ans, Mazama a complété ses qualifications et peut piloter aussi bien les chariots-élévateurs des entrepôts que les « stackers » qui déplacent des conteneurs.

« Bien sûr qu'on peut gagner en compétences dans l'intérim. Et aussi disposer d'un bon comité d'entreprise, dans les grandes agences ».

Pas encore propriétaire d'un logement, Mazama a la conviction que s'il décidait de franchir le pas, une banque « ne ferait pas de difficulté » à lui accorder un emprunt « en voyant mes dix ans de contrats ».

Alors, l'intérim pour la vie ? « À 38 ans, il faut peut-être que je me pose », concède Mazama. Mais une chose est sûre, il ne signera pas de CDI sans avoir soigneusement évalué l'intérêt du poste via une ultime mission.

Source : Ouest France (21/10/20)

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2021	2106-ECOGEST 1	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 H	Coefficient : 1	Page 13/13